

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DE
MONCEAUX SUR DORDOGNE**

Date de convocation : 13 décembre 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

LE DIX-NEUF DECEMBRE A VINGT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de la commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. ARRESTIER Hubert, Maire.

Présents : M. ARRESTIER Vincent, M. BRAJOUX Jean-Pierre, M. CHAPPOUX Claude, Mme CHIBAL Hélène, M. DOUMESCHE Dominique, M. DU PRADEL Yves, Mme LONGOUR Gisèle, M. SALLE Robert, M. TEIL Hubert, Mme TEILHET Stéphanie, M. TEYSSANDIER Alain.
Formant la majorité des membres en exercice (12/14).

Excusée : Mme Claire HOSPITAL (Pouvoir donné à Mme Stéphanie TEILHET),

Non Excusée : Mme Marie-Hélène CHIEZE

Secrétaire de séance : Mme TEILHET Stéphanie

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

RECLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX REVÊTUS EN VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle :

- que les caractéristiques de certains chemins ruraux revêtus sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique,
- Que, suite à la démarche d'adressage les voies ont été nommées.

Dans ce contexte, il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer un certain nombre de chemins ruraux revêtus en voies communales et de reprendre la numérotation des voies suivant le tableau joint en annexe.

Vu l'ancien linéaire de voirie communale validé le 05/10/2009 qui était de 29 075 ml (13 687 ml de voies communales structurantes et 15 388 ml de voies communales).

Après l'ajout de 538 ml de nouvelles voies et le reclassement de 9 607 ml de chemins ruraux revêtus, le nouveau linéaire de voies communales structurantes et de voies communales est de : 39 220 ml

29 075 ml (voies communales structurantes + voies communales) + 538 ml (nouvelles voies) + 9 607 ml (chemins ruraux revêtus reclassés, sachant que 55 ml ont été aliénés par rapport à l'état de 2009)

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE du reclassement de 9 607 ml de chemins ruraux revêtus en voies communales. Ce qui porte le linéaire total de voies communales à 39 220 ml (29 075 ml de voies communales existantes + 538 ml de nouvelles voies + 9 607 ml de chemins ruraux revêtus),
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

AGENDA 21

La cheffe de projet d'Agenda 21 propose de renouveler le label Notre Village Terre d'Avenir pour 3 ans. Un ré-audit (Questionnaire, visite de la commune, ...) doit être organisé. Les membres du conseil municipal sont d'accord pour reconduire le label d'Agenda 21 qui se nommera dorénavant Agenda 2030.

AUTORISATION D'ENGAGER DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2020

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible de mandater des factures sur la section d'investissement avant le vote du budget de l'année, dans le quart du montant voté l'année précédente.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de lui donner cette autorisation pour les dépenses d'investissement 2020 afin de ne pas avoir à interrompre les programmes en cours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée délibérante :

- AUTORISE le Maire à mandater des factures d'investissement avant le vote du budget principal et des budgets annexes qui aura lieu au 1^{er} trimestre 2020, et ce dans le quart du montant voté l'année précédente pour chacun des budgets ;
- DONNE délégation au Maire pour faire toutes les démarches et signer tous documents relatifs à l'application de cette décision.

PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ De RETENIR la proposition de la C.N.P. et de CONCLURE avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à

compter du
1^{er} Janvier 2020 et pour une durée de 1 an,

- ✓ D'AUTORISER le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

AFFAIRES DIVERSES

- a) Demande d'aliénation (Hélène CHIBAL, H. TEIL, C. CHAPPOUX)
- Une demande d'aliénation de parcelles. Hubert TEIL et Claude CHAPPOUX se chargent de consulter les propriétaires concernés. L'assemblée est d'accord pour cette aliénation. Monsieur le Maire précise que la demande d'aliénation nécessite une délibération pour missionner un enquêteur.
- b) Assainissement Vergnolles
Jean-Pierre BRAJOUX annonce qu'il faudra recourir à 2 emprunts, l'un de 250 000 € pour le budget Assainissement et l'autre de 100 000 € pour le budget Eau ⇒ lancement de consultation des banques.
Les travaux d'assainissement débuteront en février 2020.
- c) Repas des Aînés
Le repas des Aînés aura lieu le 25 janvier 2020.
- Choix du menu :*
- Crème de légumes
 - Tête de veau
 - Sorbet de pêche de vigne / Muscat
 - Bœuf au Madiran
 - Cantal et Saint Nectaire
 - Assiette gourmande
 - Café
- d) Foires aux veaux en 2020
Pour information, les foires aux veaux, à Monceaux, auront lieu les 30 mars, 31 août et 21 décembre.
- e) Projet agricole
Un jeune recherche entre 2 et 3 ha de terrain pour du maraichage bio et un élevage de poules pondeuses.

La séance est levée à 22h45.